



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE LOI RÉFORME DES RETRAITES Un rejet massif dans la rue et à l'Assemblée s'impose !

Le projet de loi issu de la commission mixte paritaire présenté au parlement aujourd'hui, 16 mars, confirme toutes les mesures extrêmement régressives.

Il recule l'âge légal à 64 ans et l'allongement du nombre de trimestres nécessaires pour constituer sa retraite sans décote. Ces reculs commenceraient à s'appliquer dès septembre 2023 pour les générations nées à partir de septembre 1961. Sans surprise, il confirme son objectif clairement libéral et a été le fruit de tractations actives entre le gouvernement et les parlementaires de droite.

La suppression progressive d'un grand nombre de régimes spéciaux est programmée à partir de 2025.

Même les parlementaires de droite n'ont pas vraiment été entendus sur plusieurs mesures concernant particulièrement tous les salariés en carrières longues ayant commencé à travailler avant 21 ans. En effet, ce projet maintient l'obligation de 44 années de labeur pour celles et ceux déjà usés bien avant 60 ans !

Ce projet de loi sanctionne des reculs sans précédent à l'encontre des femmes déjà pénalisées doublement par les réformes précédentes.

Pire, ils veulent encore aggraver les conséquences de ce projet pour l'ensemble de la population, introduisant d'hypothétiques projections de négociations autour de l'emploi des travailleurs seniors et l'expérimentation d'un sous CDI à durée limitée et désocialisé !

E. Macron et son gouvernement, après avoir refusé d'entendre l'ensemble des organisations syndicales opposées à cette réforme, voudraient négocier avec elles de nouvelles régressions ?

Peuvent-ils réellement envisager la reprise de négociations interprofessionnelles sur l'emploi, le travail et l'activité des seniors ?

Le mépris continue en séance, ce matin, puisque le gouvernement ose ajouter un nouvel amendement surprise devant le Sénat après la publication du projet issu du travail parlementaire des députés et sénateurs de la commission paritaire parlementaire !

La CGT exhorte les députés à voter contre ce projet de loi brutal, injuste et rejeté par 9 travailleurs et travailleuses sur 10.

Pour la CGT, une seule réponse à ces provocations : la poursuite des mobilisations, des grèves, jusqu'au retrait. Elle encourage tous les salariés mobilisés, chaque jour, à poursuivre et amplifier leurs actions.

Montreuil, le 16 mars 2023